



Mairie d'Avrieux

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 20h30, le Conseil municipal dûment convoqué le 25 mars 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle de réunion de la mairie d'Avrieux sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BUTTARD.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Annick BLONDON

Nombre de membres en exercice : 10

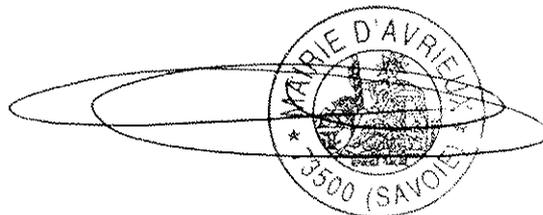
Dossiers soumis à délibération du Conseil :

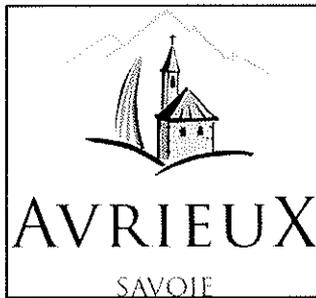
N°	Votes	Pour	Contre	Abstentions
	Approbation du procès-verbal du 10/02/2025	10		
Finances				
008	Approbation des comptes de gestion 2024	10		
009	Approbation des comptes administratifs 2024	10		
010	Affectation résultat BP Principal	10		
011	Affectation résultat BP Eau	10		
012	Affectation résultat BP Régie électrique	10		
013	Affectation résultat BP Redoute Marie-Thérèse	10		
014	Affectation résultat BP Lotissement Chevrote	10		
015	Vote des taux d'imposition 2025	10		
016	Subventions supplémentaires	10		
Ressources humaines				
017	Embauches été 2025 (saisonniers)	10		
018	Poste remplacement secrétaire générale de mairie	10		
Affaires foncières				
019	Vente terrain communal, parcelle A553	10		
Affaires générales				
020	Pass HMV 2025	10		
021	Groupement de commande ONF	10		

Délibérations visibles dans leur intégralité sur le site www.avrieux.com

Fait à Avrieux, le 01 avril 2025

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVRIEUX

Séance du 31 mars 2025

Le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à 20 h 30

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 25 mars 2025.

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Christian Sacchi)
Mellissa Guiguet (procuration à Christine Bellissand)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif des différents budgets de l'exercice 2024 de la commune, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur municipal, l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant que tout est exact,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **DÉCLARE** que les comptes de gestion des différents budgets :

- Budget principal

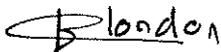
- Budget annexe eau
- Budget annexe Redoute Marie-Thérèse
- Budget annexe Lotissement Chevrote
- Budget annexe Régie électrique

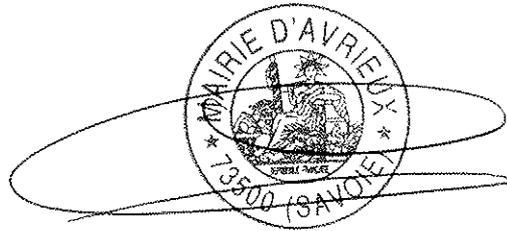
dressés pour l'exercice 2024 par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

« Pour expédition »
Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON







N° 2025-D-009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 31 mars 2025

Le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à 20 h 30

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 25 mars 2025.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 7

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Christian Sacchi)
Mellissa Guiguet (procuration à Christine Bellissand)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**Budget principal et budgets annexes
Approbation des comptes administratifs 2024**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian Sacchi, Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 de la commune, dressés par Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Maire ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation des comptes administratifs, lesquels font apparaître les résultats suivants :

Budget principal :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	1 195 212.05 €	2 050 129.87 €
	Investissement	1 730 194.70 €	1 506 232.88 €
Report de l'exercice 2023	Fonctionnement	0 €	421 812.50 €
	Investissement	471 045.96 €	0 €
TOTAL		3 396 452.71 €	3 978 175.25 €

Restes à réaliser	Investissement	142 000.00 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 195 212.05 €	2 471 912.37 €
	Investissement	2 343 240.66 €	1 506 232.88 €
	TOTAL CUMULE	3 538 452.71 €	3 978 175.25 €
Excédent :			439 722.54 €

Budget annexe eau :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Exploitation	163 336.39 €	199 368.45 €
	Investissement	127 934.94 €	121 413.60 €
Reports de l'exercice 2023	Exploitation	0 €	8 622.89 €
	Investissement	7 979.50 €	0 €
TOTAL		299 250.83 €	329 404.94 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €
Résultat cumulé	Exploitation	163 336.39 €	207 991.34 €
	Investissement	135 914.44 €	121 413.60 €
	TOTAL CUMULE	299 250.83 €	329 404.94 €
Excédent :			30 154.11 €

Budget annexe Redoute Marie-Thérèse :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	77 417.35 €	78 670.22 €
Reports de l'exercice 2023	Fonctionnement	0 €	2 642.31 €
Résultat cumulé	TOTAL CUMULE	77 417.35 €	81 312.53 €
Excédent :			3 895.18 €

Budget annexe Régie électrique :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Exploitation	400 704.03 €	547 363.24 €
	Investissement	49 967.20 €	69 465.60 €
Reports de l'exercice 2023	Exploitation	0 €	114 117.36 €
	Investissement	0 €	76 488.86 €
TOTAL		450 671.23 €	807 435.06 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	400 704.03 €	661 480.60 €
	Investissement	49 967.20 €	145 954.46 €
	TOTAL CUMULE	450 671.23 €	807 435.06 €
Excédent :			356 763.83 €

Budget annexe Lotissement Chevrote :

		Dépenses	Recettes

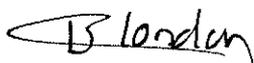
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	84 658.33 €	84 658.33 €
	Investissement	84 658.33 €	69 340.67 €
Reportes de l'exercice 2023	Fonctionnement	0 €	0 €
	Investissement	0 €	15 317.66 €
	TOTAL	169 316.66 €	169 316.66 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	84 658.33 €	84 658.33 €
	Investissement	84 658.33 €	84 658.33 €
	TOTAL CUMULE	169 316.66 €	169 316.66 €
Excédent :			0 €

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs et **APPROUVE** les comptes administratifs 2024.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le Maire-Adjoint,
Christian SACCHI

Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON





2025 D 010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marc BUTTARD, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 276 730.32 €	
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0 Pour	10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	854 917.82 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	421 812.50 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	1 276 730.32 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-695 007.78 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-142 000.00 €

Besoin de financement F	=D+E	-837 007.78 €
AFFECTATION = C	=G+H	1 276 730.32 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		837 007.78 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		439 722.54 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jean-Marc BUTTARD, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/04/2025 et de la publication le 01/04/2025.

A AVRIEUX, le 31/03/2025.

Blonden



73026

COMMUNE D'AVRIEUX

Code INSEE

Commune

2025 DOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jean-Marc BUTTARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 10

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre 0 Pour 10

- un excédent d'exploitation de : 44 654.95 €

- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 032.06 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	8 622.89 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	44 654.95 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-14 500.84 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-14 500.84 €
AFFECTATION (2) = d.	44 654.95 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	14 500.84 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	30 154.11 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jean-Marc BUTTARD, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/04/2025 et de la publication le 01/04/2025.

A AVRIEUX, le 31/03/2025.

B. Londa



73026

REGIE ELECTRIQUE D'AVRIEUX

Code INSEE

Commune

2025 D 012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de BUTTARD Jean Marc, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 10

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre 0 Pour 10

- un excédent d'exploitation de : 260 776.57 €

- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	146 659.21 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	114 117.36 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	260 776.57 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	95 987.26 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	260 776.57 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	260 776.57 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 221-48 et R. 221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par BUTTARD Jean Marc, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/04/2025 et de la publication le 01/04/2025.

A Avrieux, le 31/03/2025.

Blonden



2025 0013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marc BUTTARD, le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Contre 0 Pour 10

- un excédent de fonctionnement de : 3 895.18 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 252.87 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 642.31 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	3 895.18 €
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	3 895.18 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		3 895.18 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jean-Marc BUTTARD, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/04/2025 et de la publication le 01/04/2025.

A Avrieux, le 31/03/2025.

B. Borden



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU ASSEMBLÉE 2025 D 014
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Assemblée réuni sous la présidence de Jean-Marc BUTTARD, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	0.00 €	Nombre de membres en exercice :	10
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €	Nombre de membres présents :	7
		Nombre de suffrages exprimés :	10
		VOTES : Contre	0
		Pour	10

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	0.00 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	0.00 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	0.00 €
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
---	--------

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
---	--------

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jean-Marc BUTTARD, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/04/2025 et de la publication le 01/04/2025.

A AVRIEUX, le 31/03/2025.

B London





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 31 mars 2025

Le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à 20 h 30

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 25 mars 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Christian Sacchi)
Mellissa Guiguet (procuration à Christine Bellissand)

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 5,62 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,88 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,63 %
- cotisation foncière des entreprises : 20,33 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON

Blondon





N° 2025-D-016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 31 mars 2025

Le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à 20 h 30

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 25 mars 2025.

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Christian Sacchi)
Mellissa Guiguet (procuration à Christine Bellissand)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

Subventions supplémentaires 2025

M. le Maire propose au Conseil municipal l'attribution de subventions à trois associations supplémentaires :

-l'Union Sportive de Modane demande une subvention pour le tournoi régional des benjamins qui aura lieu le 14 et 15 juin 2025 (500 €).

-le Comice agricole de Maurienne demande une subvention pour l'organisation du Comice agricole de Maurienne qui se tiendra à Valmeinier le 18 mai 2025 (300 €).

-le Conseil municipal souhaite soutenir Mayotte en donnant une subvention de 1000 €.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

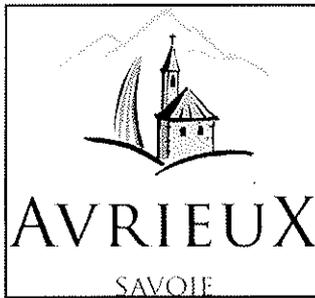
- **DECIDE** d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessus aux associations, pour l'année 2025, pour un montant total des subventions aux associations supplémentaires de 1800 €.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

« Pour expédition »
Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON





N° 2025-D-017

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 31 mars 2025

Le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à 20 h 30

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 25 mars 2025.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Christian Sacchi)
Mellissa Guiguet (procuration à Christine Bellissand)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION PONCTUELLE
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'embaucher du personnel saisonnier pour une période variable, afin d'effectuer tous travaux dans la Commune.

M. le Maire propose le recrutement d'agents suivant :
4 personnes inscrites à l'ANPE, à savoir :

- 1 agent du 05 mai au 31 octobre 2025 (ind brut : 367 – ind majoré : 366)
- 1 agent du 05 mai au 17 octobre 2025 (ind brut : 367 – ind majoré : 366)
- 2 agents du 05 mai au 31 juillet 2025 (ind brut : 367 – ind majoré : 366)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour accomplir tous travaux au sein de la Commune.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** la création à compter du 5 mai 2025 de quatre emplois non permanents, comme mentionné ci-dessus, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail à intervenir avec les agents.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

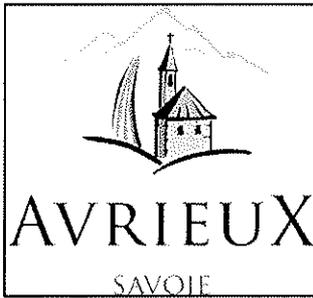
Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.







N° 2025-D-018

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 31 mars 2025

Le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à 20 h 30

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 25 mars 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Christian Sacchi)
Mellissa Guiguet (procuration à Christine Bellissand)

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

Création d'un emploi temporaire de remplacement au grade d'attaché ou de rédacteur à temps non complet (28h00 hebdomadaires)

Le Maire informe l'assemblée :

Aux termes du code général de la fonction publique et notamment son article L 313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de pallier à l'absence d'un agent pour cause de congés maternité puis parental du fonctionnaire occupant l'emploi d'attaché à temps non complet 28h00 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2020D069 adoptée le 24 septembre 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi temporaire de remplacement d'attaché ou de rédacteur à temps non complet 28h00 hebdomadaires afin de pallier l'absence d'un fonctionnaire pour cause de congés maternité puis parental, à compter du 01 mai 2025.

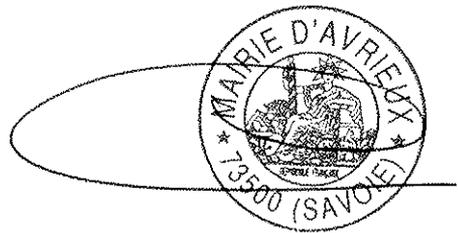
- **DECIDE** de créer l'emploi temporaire de remplacement d'attaché ou de rédacteur à temps non complet 28h00 hebdomadaires afin de pallier l'absence d'un fonctionnaire pour cause de congés maternité puis parental, à compter du 01 mai 2025,
- **DECIDE** que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel,
- **DECIDE** que ce recrutement se fera en application de l'article L 332-13 du code général de la fonction publique, pour la durée de l'absence du fonctionnaire, au titre d'un contrat à durée déterminée,
- **DIT** que le candidat retenu devra disposer d'une expérience professionnelle significative dans la fonction publique territoriale,
- **DECIDE** que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A ou de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, (rémunération à laquelle s'ajouteront les primes et indemnités instituées par le Conseil municipal pour le cadre d'emplois de recrutement de l'agent de remplacement),
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVRIEUX

Séance du 31 mars 2025

Le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à 20 h 30

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 25 mars 2025.

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Christian Sacchi)
Mellissa Guiguet (procuration à Christine Bellissand)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

Vente d'une parcelle communale 553

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a mis en vente un terrain communal de 142 m². Après l'ouverture des enveloppes, la personne retenue, pour l'acquisition de la parcelle, est Mme Lisa MORO, au prix de 4 544 € soit 32 € le m².

Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la proximité immédiate des habitations et, conformément au règlement sanitaire départemental, cette parcelle ne pourra pas être utilisée pour le parcage d'animaux.

Il est rappelé que la distance réglementaire à respecter pour le parcage des animaux est de 35 m par rapport aux habitations et pour les élevages de volaille de type familial, la distance à respecter est de 15m.

**Le Conseil municipal, ayant oui le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **DECIDE** de vendre à Madame Lisa MORO, la parcelle de terrain cadastrée A 553 sur la base de 32,00 € le m² ;
- **DIT** que la superficie du terrain vendu est de 142 m² et que le prix de vente de l'ensemble est arrêté à 4 544,00 €, les frais notariés étant à la charge des acquéreurs.

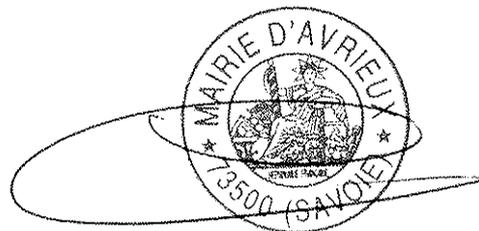
➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON

Blondon

« Pour expédition »
Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 31 mars 2025

Le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à 20 h 30

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 25 mars 2025.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Christian Sacchi)
Mellissa Guiguet (procuration à Christine Bellissand)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

Contrat de partenariat PASS HMV

M. le Maire informe le Conseil que par délégation de la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise, l'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise s'est vu confier la responsabilité de développer le tourisme sur ledit territoire, regroupant les stations et les communes de Valfréjus, La Norma, Aussois, Val Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc.

A ce titre et conformément à ses statuts, HMVT assure diverses missions dont la commercialisation de prestations de services touristiques. Dans le cadre de cette activité et afin de dynamiser la fréquentation estivale du territoire de la Haute Maurienne Vanoise, HMVT a entrepris le développement et la commercialisation d'un forfait multi-activités, dénommé « Pass activités HMV ».

Ce « Pass activités HMV » permet aux vacanciers et/ou résidents du territoire de Haute Maurienne Vanoise de pratiquer diverses activités de loisirs, sportives et culturelles sur le territoire précité moyennant un coût réduit. Dans cette perspective et afin de valoriser les activités de loisirs, sportives et culturelles sur le territoire de la Haute Maurienne Vanoise, HMVT propose aux prestataires partenaires du « Pass activités HMV » de participer à l'opération pour leur permettre de se faire connaître et se développer.

Dans ce contexte, le Fort de la Redoute Marie-Thérèse s'est déclaré intéressé pour être partenaire de l'opération « Pass activités HMV » en proposant 10% de réduction pour les escapes game et la gratuité de l'entrée du Fort.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention de partenariat PASS HMV.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat PASS HMV.

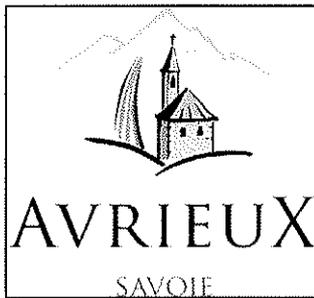
Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVRIEUX

Séance du 31 mars 2025

Le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à 20 h 30

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 25 mars 2025.

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Christian Sacchi)
Mellissa Guiguet (procuration à Christine Bellissand)

Madame Marie-Annick Blondon a été désignée secrétaire de séance.

Groupement de commandes

Achat de prestations d'exploitation forestière

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention constitutive du groupement de commandes entre l'Office National des Forêts et certaines collectivités publiques propriétaires de forêt dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie pour l'achat de prestations d'exploitation forestière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'intégrer le groupement de commande et de signer la « Convention Constitutive d'un groupement de commande de collectivités publiques propriétaires de forêt -ONF -2025 », dont l'objet est la coordination par l'ONF des marchés publics ayant pour objet l'achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2025-2028.
- **ACCEPTE** que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées aux marchés d'achat de prestations d'exploitations forestières à intervenir.
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de

vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.

Fait à AVRIEUX le jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

